



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 13528

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le Premier ministre s'il est dans ses intentions, suite au rapport consacré par M Renouvin à l'utilité économique et commerciale de la langue française, de procéder à une reorganisation des structures administratives françaises compétentes en matière de francophonie, dont le rapporteur a déploré la redoutable complexité qui conduit, selon lui, à une dilution des responsabilités, voire à une paralysie de l'action.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a dû être rassuré par la publication du décret du 2 juin 1989 instituant un Conseil supérieur de la langue française ainsi qu'une délégation générale à la langue française. L'institution de ces deux organismes est la réponse concrète à l'ensemble des demandes formulées par l'avis du conseil économique et social. Leur travail, depuis leur mise en place, correspond aux attentes que l'on pouvait mettre en eux.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13528

Rubrique : Français : langue

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2373